

Image not found or type unknown



Droit à l'APS suite à des masters

Par **hend**, le **03/05/2018** à **17:30**

Bonjour,

J'ai validé mon master 2 en psychologie en janvier 2016,,ensuite j'ai fait inscription pour un autre Master 2 l'année suivante, et l'année dernière j'ai refait la même inscription (redoublement). Je ne validerai pas ce master cette année.

Ma question est la suivante : pourrai-je faire une demande d'APS ?

Merci.